

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATION AUX ÉCOLADES 2023

## DATES DU FESTIVAL

Le festival se déroulera du **vendredi 28 au dimanche 30 avril 2023** à La Chaux-de-Fonds et au Locle (canton de Neuchâtel).

## QUI PEUT PARTICIPER AUX ÉCOLADES?

Les ÉCOLADES sont ouvertes principalement à tous les élèves et apprentis des classes romandes et tessinoises du secondaire II. Le comité d'organisation se réserve la possibilité d'accueillir des écoles hors de ces limites géographiques.

## QUELLES CRÉATIONS?

Le festival réunira arts de la scène, arts plastiques, arts vivants, musique, créations audiovisuelles ou multimédia, photo, écriture, artisanat, recherche scientifique, réalisations techniques et autres performances résultant du travail de groupes constitués dans le cadre scolaire et extrascolaire. Il est important pour nous de pouvoir garantir à chaque participant un espace idéal, dans un esprit de festival, ce qui signifie que nous privilégierons les spectacles avec un temps de montage et de démontage court (max. 3 heures au total). Merci de penser à ces paramètres en choisissant votre prestation. Si votre projet devait sortir de ce cadre, merci de prendre impérativement contact avec nous pour discuter de sa faisabilité.

## DÉPLACEMENTS POUR SE RENDRE AUX ÉCOLADES

Les coûts de déplacement des élèves et des accompagnants qui participent au festival pour y présenter une production sont à la charge des écoles qui les ont inscrits.

## DÉPLACEMENTS DURANT LE FESTIVAL

Chaque participant qui dort une nuit sur place pourra se déplacer à sa guise et gratuitement à l'aide des transports publics de La Chaux-de-Fonds et du Locle.

## HÉBERGEMENT

L'hébergement des groupes participant aux ÉCOLADES sera pris en charge par l'organisation (excepté hôtels). Dans la mesure du possible, les groupes seront logés dans des hébergements collectifs dans les Montagnes neuchâteloises. Un accompagnateur doit impérativement être présent avec son groupe dans chaque lieu d'hébergement. Le petit-déjeuner fait partie intégrante de l'hébergement.

## REPAS

Les repas de midi et du soir sont à la charge des participants, exception faite du repas de clôture du dimanche 3 avril qui sera pris en charge par l'organisation du festival.

## FRAIS DE SALLE ET FRAIS TECHNIQUES

Les frais de location de salles, de matériel technique et de régie servant à la production de la prestation sont pris en charge par le festival dans la mesure du raisonnable. En aucun cas, le festival ne participera aux frais techniques liés à la création de la prestation. Merci de prendre en compte une implantation technique raisonnable, permettant un enchaînement optimal entre les différentes productions du festival.

## DOMMAGES CAUSÉS

Les écoles ayant inscrit une production sont responsables des éventuels dommages causés durant la totalité du séjour (préparation de la représentation, démontage de leurs spectacles, lieux d'hébergement...).

## ASSURANCES

L'association ÉCOLADES dispose d'une assurance responsabilité civile pour manifestation. Les écoles participant au festival doivent souscrire à toutes les assurances nécessaires.

## VOLS

L'association ÉCOLADES décline toute responsabilité en cas de vol durant le festival.

## FINANCES D'INSCRIPTION

Une finance d'inscription de CHF 250.- sera perçue par groupe afin de garantir l'engagement des écoles. Pour les écoles désirant inscrire plusieurs groupes, la finance maximum se montera à CHF 500.-. En cas de désistement après l'élaboration du programme, la finance d'inscription reste due.

## FRAIS D'ANNULATION LIÉS À L'HÉBERGEMENT

En cas de désistement, une indemnité correspondant aux coûts réels engagés par les ÉCOLADES peut être demandée. Les frais liés à des modifications intervenant 15 jours avant le festival pourront être facturés, quel que soit le type d'hébergement.